



Février 2024

Le Règlement général de protection des données (RGPD) de l'Union européenne encadre la confidentialité et la protection des données personnelles. Ivanti étant une entreprise qui contrôle et traite des données personnelles dans le cadre de son activité, nous nous engageons à respecter le RGPD. Nous avons mis en place des pratiques de sécurité et de confidentialité des données qui s'alignent sur les principes du RGPD.

La politique de confidentialité d'Ivanti inclut :

- La nomination d'un DPO (Data Protection Officer, Responsable de la protection des données).
- La constitution d'une équipe dédiée à la confidentialité des données, responsable du développement et de l'implémentation de processus, politiques, normes et procédures visant à garantir un traitement approprié des données personnelles.
- Une vérification régulière de nos mécanismes de consentement pour nous assurer du respect des exigences du RGPD.
- La définition d'une norme pour nos processus de marketing direct, qui garantit des fonctions claires de consentement et de désabonnement dans nos supports marketing.
- Un gestionnaire de consentement aux cookies qui permet aux personnes concernées de consentir ou non à l'utilisation de cookies.
- Un processus exécutoire respectant le délai de 30 jours requis pour répondre aux demandes de droits des personnes concernées.
- L'examen des exigences contractuelles incluant le CLUF (Contrat de licence utilisateur final) Ivanti et le document Addendum sur le traitement des données.
- L'addendum d'Ivanti sur le traitement des données de nos clients et le contrat de traitement des données signé avec nos fournisseurs, qui répondent de manière adéquate aux exigences du RGPD en cas de transfert des données hors de l'Union européenne et de l'Espace économique européen (EEA).
- L'implémentation de politiques et de procédures spécifiques pour gérer la protection des données personnelles dans le cadre de nos activités commerciales.
- Une équipe de sécurité dédiée, chargée du développement et de la maintenance de nos mesures techniques et organisationnelles.
- Un examen de notre politique de confidentialité pour vérifier que nous avons bien rempli nos obligations en matière de RGPD.
- Une évaluation régulière des données traitées par nos systèmes internes et processus commerciaux.
- Une évaluation régulière de nos contrôles de sécurité techniques et organisationnels.
- L'application de la norme ISO/IEC 27001, avec des audits annuels menés par une entité tierce.
- Une formation annuelle obligatoire sur la protection des données et la sécurité de l'information est dispensée à l'ensemble du personnel Ivanti.

Pour toute question concernant la conformité d'Ivanti au RGPD, merci de contacter privacy@ivanti.com.